

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'UNE AIDE POUR L'ACQUISITION,
D'UN VELO TRADITIONNEL PLIANT OU NON,
D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) PLIANT OU NON,
D'UN VELO CARGO, OU D'UN TRIPORTEUR**

Nom **Prénom**

Adresse

.....
.....

Date de naissance

Tél fixe

Tél portable

E-Mail

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à la collectivité de Saint Jean de Védas tout document nécessaire à l'étude de mon dossier. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Je, soussigné(e), m'engage sur l'honneur à ne percevoir sur une durée de 3 ans qu'une seule subvention par foyer de la part de la Ville de Saint Jean de Védas concernant l'acquisition d'un vélo, d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo ou d'un triporteur et à ne pas revendre ledit vélo avant 3 ans sous peine de restituer la subvention perçue.

Fait à, le

Signature

PIECES A FOURNIR

- Une copie du certificat d'homologation française du VAE
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, taxe de foncier bâti...) avec le nom du demandeur
- Un RIB au nom du demandeur
- La facture de l'achat du vélo portant la mention « facture acquittée », datée et signée par le vendeur et le ticket de caisse correspondant. Toute facture d'achat antérieure au 1^{er} Janvier 2022 ne pourra pas être prise en compte.
- Le règlement daté et signé
- Le questionnaire complété
- Une pièce d'identité

A la suite de votre achat, nous vous recommandons de réaliser un marquage antivol Bicycode ®.

Dossier complet à adresser à : Mairie de Saint Jean de Védas – 4 rue de la Mairie, 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Renseignements :

Tél : 04 67 07 83 00

E-Mail : compta@saintjeandevedas.fr

Règlement d'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo

Préambule

Dans le cadre du plan vélo et de la mise en place du Schéma directeur des Modes Actifs, la ville de Saint Jean de Védas a décidé d'accorder une aide, sous forme de subvention, **aux foyers** qui feront l'acquisition d'un vélo traditionnel pliant ou non pliant, Vélo à Assistance Electrique (VAE) pliant ou non pliant, vélo cargo à assistance électrique ou non, triporteur.

Cette subvention est fixée à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'une subvention maximum de 100 € pour un vélo traditionnel pliant ou pas. La subvention est fixée à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'une subvention maximum de 200 € pour un vélo à assistance électrique pliant ou non pliant et 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique ou non et un triporteur. Cette subvention est attribuée jusqu'à épuisement du budget **annuel** voté pour cette opération.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la Ville de Saint Jean de Védas et du bénéficiaire, liés à l'attribution de la subvention ainsi que leurs conditions d'octroi.

Article 2 – Bénéficiaires

Peut être bénéficiaire de la subvention, tout particulier résidant à titre principal sur le territoire de Saint Jean de Védas.

Les personnes morales sont exclues du dispositif.

La subvention est limitée à l'achat d'un vélo par foyer et par an.

Article 3 – Caractéristiques du matériel acquis

L'aide financière vise l'acquisition d'un vélo traditionnel pliant ou non pliant, Vélo à Assistance Electrique (VAE) pliant ou non pliant, vélo cargo, triporteur.

L'acquisition du matériel devra être effectuée chez un vélociste implanté sur le territoire de Saint Jean de Védas.

Pour l'achat d'un VAE, ce dernier doit répondre aux caractéristiques ci-dessous :

Le terme « vélo à assistance électrique » s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002 :

« Cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 Km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (selon la norme en vigueur) ».

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé pour les Vélos à Assistance Electrique.

Article 4 – Engagement de la Ville de Saint Jean de Védas

La Ville de Saint Jean de Védas, après vérification du respect par le demandeur des conditions fixées aux articles 2 et 3, verse au bénéficiaire une subvention fixée :

- à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'un montant maximal de 100 € pour un vélo traditionnel pliant ou pas.
- à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'un montant maximal de 200 € pour un Vélo à Assistance Electrique pliant ou non pliant
- à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC et dans la limite d'un montant maximal de 300 € pour un vélo cargo à assistance électrique ou non et un triporteur.

L'engagement de la collectivité est valable dans la limite budgétaire **annuelle** votée pour cette opération.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention

Le bénéficiaire devra faire parvenir son dossier de demande de subvention par écrit en y joignant les documents suivants :

- le formulaire de demande d'attribution de la subvention dûment complété.
- une attestation sur l'honneur **certifiant, ne recevoir aucune autre subvention pour l'achat de ce vélo sous peine de devoir restituer la subvention dans sa globalité à la commune-**
- le règlement dûment complété et signé.
- une copie du certificat d'homologation du VAE.
- une copie de la facture d'achat du vélo, au nom propre du titulaire de la subvention. La facture doit être postérieure à la **date du 1^{er} Janvier 2022** et doit comporter la date d'achat et les références du fournisseur.
- un justificatif de domicile (**attestation** de la taxe **foncière**, une quittance de loyer ou une facture EDF ou d'eau) daté de moins de 3 mois, aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo.
- une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.
- un relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP).

Toute demande de subvention doit être adressée et accompagnée d'un dossier complet à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Jean de Védas

4 rue de la Mairie

34430 Saint Jean de Védas

Article 6 – Modalités d’attribution

Les dossiers seront instruits dans l’ordre de leur arrivée.

Le versement de l’aide financière interviendra après vérification de la conformité du dossier. Dans le cas où le dossier s’avérerait être incomplet, le bénéficiaire disposera d’un délai d’un mois pour apporter la ou les pièce(s) manquante(s). Passé ce délai d’un mois, sans retour de la ou les pièce(s) manquante(s), le dossier sera réputé définitivement incomplet et la subvention ne pourra être accordée.

Un avis d’attribution sera adressé par courrier au demandeur. Le paiement s’effectuera ensuite selon les règles de la comptabilité publique. Les subventions seront attribuées annuellement dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune.

Article 7 – Restitution de la subvention vélo

Dans l’hypothèse où le matériel concerné par ladite subvention viendrait à être revendu, avant l’expiration d’un délai de trois années suivant le versement de la subvention, le bénéficiaire devra restituer ladite subvention à la collectivité. Le bénéficiaire sera tenu de présenter, sur demande de la Ville de Saint Jean de Védas, le vélo subventionné.

Article 8 – Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention, notamment en cas d’achat pour revente, est susceptible d’être qualifié d’abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l’article 314-1 du code pénal : « L’abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d’autrui, des fonds, des valeurs ou bien quelconque qui lui ont été remis et qu’elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d’en faire un usage déterminé. L’abus de confiance est puni de trois ans d’emprisonnement et de 375 000 € d’amende ».

Article 9 – Participation enquête

Le bénéficiaire accepte de participer à toutes enquêtes relatives aux modes de déplacements sur le territoire de la ville de Saint Jean de Védas.

A....., le

Signature du demandeur

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

QUESTIONNAIRE SUBVENTION VELO

Dans le cadre de votre demande d'aide à l'achat d'un vélo, nous souhaitons connaître vos motivations et en mesurer l'impact sur les habitudes de déplacements. La ville de Saint Jean de Védas vous invite à répondre à ce questionnaire et vous remercie pour votre collaboration.

Vous êtes : Homme Femme

Votre âge :

Votre catégorie socio-professionnelle :

Agriculteur	Artisan/commerçant	Cadre
Employé	Ouvrier	Retraité
Etudiant	Sans profession	Autre :

1. Quel type de vélo avez-vous acheté ?

Vélo traditionnel pliant ou non	Vélo cargo à assistance électrique ou non
Vélo à Assistance Electrique pliant ou non	non
Triporteur	

2. Dans le cadre de vos déplacements quotidiens, vous utilisez le plus souvent :

La voiture
Un deux-roues motorisé
Les transports en commun
Le vélo
La marche à pied
Autre :

3. Vous disposez déjà :

D'une ou plusieurs voitures
D'un ou plusieurs deux-roues motorisés
D'un ou plusieurs vélos
Autre(s) :

4. Ce vélo que vous venez d'acheter va-t-il remplacer un véhicule:

Oui. Lequel :
Non



5. Pratiquez-vous le vélo avant votre acquisition ?

Oui Non

Si oui, à quelles fréquences ?

Plusieurs fois par semaine Une fois par semaine
Une fois tous les quinze jours Une fois par mois

6. De quelle manière allez-vous utiliser votre nouveau vélo ?

	Tous les jours ou presque	Au moins une fois par semaine	A l'occasion
Domicile / Travail			
Loisirs			
Achats / Courses			
Autres :			

7. Le vélo a-t-il vocation à devenir votre principal mode de déplacement ?

Oui Non

8. Pour quelles raisons avez-vous décidé d'acheter un vélo ?

.....
.....
.....
.....

9. La subvention accordée par la Ville de Saint Jean de Védas a-t-elle été ?

Décisive dans mon achat
Un élément de choix parmi d'autres
N'a pas eu d'influence, mon achat était déjà programmé

10. Remarques et suggestions

.....
.....
.....
.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer le dispositif de subvention mis en place.
Les données sont reçues et traitées par la Ville de Saint Jean de Védas.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez effectuer votre demande par mail (secretariat@saintjeandevédas.fr) ou par courrier (à l'attention de Madame le Maire – 4 rue de la Mairie, 34430 Saint Jean de Védas).

Renseignements

Mairie de Saint Jean de Védas
04 67 07 83 00
compta@saintjeandevédas.fr